



HAL
open science

Licence professionnelle Archives et patrimoines industriels, culturels et administratifs

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Archives et patrimoines industriels, culturels et administratifs. 2016, Université de Bourgogne. hceres-02039229

HAL Id: hceres-02039229

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039229v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Archives et patrimoines industriels, culturels et administratifs

- Université de Bourgogne - UB

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Formations technologiques, ingénierie, management

Établissement déposant : Université de Bourgogne – UB

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La formation, portée par l'IUT Dijon/Auxerre de l'Université de Bourgogne, dispense une formation en Archives et patrimoines industriels, culturels et administratifs conduisant à l'obtention d'un diplôme de niveau II. Les métiers préparés sont ceux de la gestion des archives courantes et patrimoniales des entreprises. Les compétences requises pour ces fonctions concernent le traitement des fonds archivistiques (classement conservation communication), l'environnement juridique de l'activité et les technologies documentaires. Les diplômés exercent en centres d'archives départementales ou municipales, dans tout organisme public ou privé et en collectivités territoriales.

Ouverte depuis 2004, la formation noue des partenariats avec plusieurs établissements publics et privés du secteur des archives qui participent aux enseignements et accueillent un tiers des enseignements dans leurs locaux. Elle accueille des étudiants de formation initiale et continue, en formation à temps plein.

Synthèse de l'évaluation

La formation, sous la responsabilité d'une enseignante certifiée s'appuie sur une équipe d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de professionnels. Ces professionnels participent à environ 40 % des enseignements. Les partenariats ont été noués avec des entreprises des secteurs publics et privés et se concrétisent par des visites, des participations aux projets tuteurés et l'accueil de stagiaires. Les enseignements, présentés en trois unités d'enseignement (UE), sont cohérents et équilibrés entre contenus théoriques et pratiques et accordent une large place aux stages. Ils gagneraient à être déclinés en éléments constitutifs (EC) pour accroître la lisibilité des contenus. Dans l'ensemble les contenus des documents de description de la formation (fiche RNCP) et des compétences attestées (annexe descriptive au diplôme) mériteraient d'être mis en cohérence. L'intégration de davantage de technologies numériques dans le quotidien de la formation, en utilisant des plateformes de communication, serait cohérente avec les compétences à développer. La professionnalisation est favorisée par le volume des enseignements assurés par des intervenants professionnels (40 %) ainsi que la place importante ménagée aux stages (d'une durée de 3 semaines et 13 semaines) dans deux structures d'accueil différentes. La problématique de l'international pourrait être abordée via la pratique d'une langue étrangère vis-à-vis des entreprises multinationales pouvant être terrain de stages ou pourvoyeuses d'emplois. L'accent mis sur les relations avec le secteur professionnel permet une insertion des diplômés apparemment satisfaisante, si l'on considère les informations quantitatives disponibles. Toutefois, on ne dispose pas d'informations sur la nature et le niveau des emplois et cette insertion doit être mise en regard avec le nombre d'échecs au diplôme ou d'abandons un peu élevé.

Les effectifs sont constants. Les étudiants recrutés à Bac+ 2 proviennent de disciplines diverses (sans précision de ces disciplines), les DUT représentent 37 % des recrutés, les L2 sont plus rares (deux par an). Cette part des licences 2 est assez faible et pourrait être accentuée. Les pratiques de la validation des acquis professionnels (VAP) et de l'obtention du diplôme en validation des acquis de l'expérience (VAE) sont des points positifs et le projet de développement de la modalité en alternance est à encourager.

L'évaluation de la formation est effectuée par un questionnaire soumis aux étudiants mais dont la méthodologie n'est pas indiquée et analysée par un comité de perfectionnement dont la composition n'est pas précisée.

Points forts :

- La cohérence du parcours entre les stages et l'enseignement académique et la part importante de projets tuteurés.
- Le réseau professionnel dans le secteur public et privé.
- Le taux d'insertion des diplômés, même si l'on manque d'informations qualitatives sur la nature de l'insertion.

Points faibles :

- L'absence d'actions d'internationalisation.
- Un usage des technologies numériques un peu limité.
- Le faible nombre d'étudiants issus de L2.
- Un certain manque de clarté des mécanismes de gouvernance et d'autoévaluation.

Recommandations :

Il est recommandé de mener une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour limiter le taux d'abandon de la formation. L'usage de plateformes numériques dans le fonctionnement même de la formation permettrait d'en développer la pratique chez les étudiants et de les préparer à l'environnement professionnel. Enfin, la stratégie de la formation en matière d'alternance devrait être explicitée.

Analyse

Adéquation du cursus aux objectifs	Les enseignements, qui alternent contenus théoriques et pratiques, sont cohérents avec les métiers et compétences annoncés. La construction du cursus autour de l'archivistique est adaptée aux objectifs affichés avec une forte présence de professionnels.
Environnement de la formation	La formation noue des relations diversifiées avec l'environnement des archives de secteurs divers (cinq établissements publics et privés), pour la participation aux enseignements. Le bénéfice de cet environnement socio-professionnel est lisible dans le bon taux d'insertion professionnelle des diplômés. Première formation en matière d'archivistique au niveau L3, elle bénéficie de son antériorité dans le domaine.
Equipe pédagogique	La formation est pilotée par un professeur certifié (PRCE) et une équipe enseignante constituée d'enseignants (20 %), d'enseignants-chercheurs (35 %), de professionnels (45 %). Un peu plus de 40 % du volume d'enseignement est donc assuré par les professionnels. Ce taux satisfaisant est à maintenir pour garantir la culture métier du secteur de l'archivistique.
Effectifs et résultats	Les effectifs, qui atteignent en début d'année la capacité maximale de la formation (25 ou 26 inscrits), sont très constants. Cependant le nombre d'abandons est un peu élevé (environ 20 % chaque année) et minore quelque peu les bons résultats d'insertion. Il n'est pas donné d'explication sur ces abandons. Les enquêtes, réalisées six mois et deux ans après la sortie de formation, montrent une faible orientation vers la poursuite d'études, ce qui correspond à la vocation d'une licence professionnelle. (70 % six mois après l'obtention du diplôme en moyenne sur la période, 87 % pour l'enquête nationale pour la promotion 2011 ; la promotion 2010 laisse apparaître une anomalie de ce point de vue (36 % d'insertion à 30 mois) qui n'est pas expliquée dans le dossier).
Place de la recherche	La recherche n'est présente dans la formation que par les interventions des enseignants-chercheurs comme cela est le plus souvent le cas pour les licences professionnelles.
Place de la professionnalisation	Les professionnels interviennent de façon traditionnelle en assurant des enseignements, en participant aux travaux tuteurés et en accueillant des stagiaires. Même s'ils sont consultés à l'occasion des visites et des stages, ils pourraient intervenir de façon plus formalisée dans le pilotage de la formation. La mise en place de l'alternance, qui faisait partie des recommandations lors de la précédente évaluation, est évoquée pour 2016-2017. Ce serait en effet un atout pour diversifier l'apport des professionnels et intégrer de nouveaux profils d'étudiants dans la formation.

Place des projets et stages	Deux stages de 3 et 13 semaines, respectivement placés en début et en fin de formation, permettent la découverte du monde des archives. Un projet tuteuré réalisé en équipe, sur un sujet proposé par des professionnels à partir de besoins réels, figure dans la maquette. Au final, ce sont trois rapports écrits, deux soutenances et un livrable qui valident cet aspect professionnalisant de la formation et assurent le suivi. Cette succession d'éléments d'évaluation est très positive et assure un suivi précis des étudiants.
Place de l'international	La dimension internationale est très faible. La faible mobilité des étudiants est fréquente en licence professionnelle ; toutefois il est étonnant qu'aucune UE de langue ne soit proposée dans la formation. Ce serait une piste à explorer pour une activité qui peut concerner des groupes multinationaux.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	L'accès à la formation se fait sur dossier éventuellement complété d'un entretien. Les étudiants recrutés proviennent de diverses disciplines. Il n'est pas proposé de programme de mise à niveau. L'apprentissage par alternance et le recrutement d'étudiants issus de L2 devrait être développés pour diversifier les profils. Les procédures de recrutement des étudiants et de mise à niveau peuvent être aussi réétudiées pour limiter l'abandon selon qu'il s'agit d'une question de motivation pour le métier, ou de niveau d'acquis.
Modalités d'enseignement et place du numérique	La diversité des modalités (formation continue, formation initiale, VAE) et les adaptations proposées pour les étudiants handicapés ou en emploi sont satisfaisantes. Le numérique est présent dans la formation de façon assez classique (support de cours et messagerie), il n'est pas fait mention de l'usage d'une plateforme pédagogique. Etant donné la spécialité de cette licence professionnelle cet aspect de l'enseignement pourrait être développé.
Evaluation des étudiants	Le système de contrôle de connaissance est celui commun à toutes les licences professionnelles.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le contenu de l'annexe descriptive au diplôme ne semble pas orienté vers l'usage par le diplômé ou le recruteur. Elle est plus une liste des enseignements que des compétences certifiées. Il faudrait sans doute y lister, par exemple, les normes maîtrisées. Le suivi de l'acquisition de compétences est un point est à travailler pour l'avenir.
Suivi des diplômés	Le suivi à deux ans est assuré par l'observatoire de l'étudiant de l'Université de Bourgogne, il est complété par un suivi à six mois, dont les modalités ne sont pas précisées. Il est dommage que les résultats fournis ne donnent pas d'informations qualitatives. Le résultat de ce suivi est examiné en comité de pilotage.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	L'évaluation par questionnaire des étudiants est un point très positif, même si la méthodologie suivie n'est pas indiquée. La constitution du comité de perfectionnement devrait être précisée ; en particulier la place réservée aux professionnels et aux étudiants.

Observations de l'établissement

Le Président

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département des formations
20 rue Vivienne
75002 Paris

*Dactylé par Aline FULON
Chef du service Réglementation et gestion
de l'offre de formation
mail : alime.fulon@u-bourgogne.fr*

Dijon, le 5 juillet 2016

Objet : Evaluation HCERES

Monsieur le Directeur,

La direction de l'université de Bourgogne tient à remercier le comité d'experts de l'HCERES pour la pertinence des remarques qui figurent dans les rapports de synthèse des formations de Licence, Licence Professionnelle, Master, Grade de Licence et Grade de Master.

Je vous confirme que les équipes pédagogiques ont été destinataires de ces rapports et ont pu, le cas échéant, formuler des observations.

Celles-ci ont été déposées au fur et à mesure de leur réception sur l'application de gestion électronique de documents (GED) de l'HCERES. Dans les autres cas, je vous informe que l'université de Bourgogne n'a pas d'observation à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Alain BONNIN

